



Coups et blessures: 3 femmes m ont frapper

Par **lenylise**, le **08/05/2008 à 18:04**

mardi 6 mai un ami et son fils qui venaient nous rendre visite a mon mari et moi a eu le malheur de se garer dans la rue en face de chez nous . cette rue est un lotissement privé . rnune fois notre ami garé , une femme est sortis de son domicile en hurlant qu elle en avais marre que l on se gare dans cette rue , elle a mis plusieurs coups de tournevis sur la voiture a notre ami . ils se sont mis tous les 2 a crier tres fort et s insulté . nous nous sommes mis au balcon , nous avons vu notre amis en train de se disputer avec cette femme et son mari . mon mari est descendu calmer les choses . au lieu de ca , les 2 filles du couple s ent sont melé et voulais se battre . notre ami a tel a la police pendant que mon mari leur disaient de se calmer . puis mon mari a finis lui aussi par se faire insulter . il en a fait de meme .je decide de descendre a mon tour pour recuperer le petit garçon de notre ami (7 ans) et dire a mon mari d arreter de parler et d attendre la police . notre ami etait toujours en ligne . une des 2 filles provoqué mon mari en lui disant de venir la frapper , elle l insulté . l autre soeur et la mer aussi . on commencé a partir lorsque mon mari se retourne vers la fille et lui dis : dommage que tu nest pas un homme . la la fille lui donne un coup de poing au visage . mon mari lui tiens les bras en l air pour que tout le monde voyent qu il ne la frappé pas (tous les voisins etaient dehors). a ce moment la , l autre soeur et leur mere me sauttent dessus , je lache la main du petit , et elles mefrappent de partou . je criais d arreter , que j etais opéré de la colonne vertebrale . mon mari lache la premiere fille pour venir me protéger . elles se sont mis a toutes les 3 pour me frapper a coups de poing au visage dans la tete , et a coups de pied dans le dos . mon mari n a a aucun moment levé la main sur qui que se soit . il arrive a me tirer de la et me rammenne a la maison.je ne voulais pas porter plainte j avais tres peur , j etais terrifié . lorsque la police est arrivé notre ami leur a expliqué la situation .il a dit que j avais peur que je ne voulais pas porter plainte . le lendemain matin (hier)je n ais pas pu me lever au reveil . j ais etais aux urgences .voila ce que dit le certificat medical :rn_entorse cervicale grave,contusions paravertebrales lombaires, hematomes..?,dermabrasse levre sup .j ais un traitement avec collier de thomas et une ITT de 6 jours sauf complications.rnj ais porté plainte ce matin.

que va t il se passer?

Par **jeetendra**, le **09/05/2008 à 09:59**

bonjour, les violences volontaires ayant entraîné une ITT de moins de 8 jours constituent une contravention de 5 ème classe, donc tribunal de police, l'amende peut aller jusqu'à 1500 euros, une peine à des TIG peut être prononcée tel que le prévoit l'article R.625-1 du Code Pénal, j'espere que vous avez plainte avec constitution de partie civile pour les dommages et intérêts, courage, cordialement

Par **lenylise**, le **09/05/2008 à 12:00**

merci beaucoup pour votre reponse . j ai depose plaint sur les recommandations des medecins de l hopital . la police m a remis des documents pour pouvoir me porter partie civile .rnc est ce que je vais faire .

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008 à 16:18**

[citation]elles se sont mis a toutes les 3 pour me frapper a coups de poing au visage dans la tête , et a coups de pied dans le dos[/citation]rn rn Bonjour, rn Dans ce cas de figure, nous sommes en présence de violences délictuelles.rn CBV avec ITT inf ou égale à 8 jours commises **en réunion**. rn 3 ans d'emprisonnement et/ou 45.000,00 € d'amende.rn La nature des traces de coups et leur localisation relatées dans le constat médical initial seront importantes pour la suite du procès. Avez vous pensé à vous prendre en photo ou peut être que le service d'enquête l'a déjà fait.rn Cordialement

Par **lenylise**, le **23/09/2008 à 14:39**

bonjour , je viens donner de mes nouvelles .rneune confrontation a eu lieu ce matin avec mes agresseurs .rntout d abord j ai appris qu elles avaient depose plaint contre moi et mon compagnon en date du 19 /06 , soit 1 mois et demi apres les faits. ce jour la , l une d entre elle a remis un certificat medical avec itt de 8 jours .(je precise que le pere de mes agresseurs et medecin et qu il etait present sur les lieux de l agression , cependant , ce n est pas lui qui a fait le certificat medical).rnma (soit disant) victime n a pas etait vu par l UML.rnelles ont deposees une plainte chacune en disant que c est moi qui les aurais frappés. mais apparemment elles ne se sont pas bien mise d accord puisque beaucoup de choses ne coincide pas dans leurs declarations .rnelles ont tout de meme avoue qu elles avaient bien frappe la voiture avec un outil et donne un seul coup de pied.rnla maman declare m avoir vu frappe ses filles , mais a la question : " avez vous vu vos filles frappe mlle xx ? " elle dit : " je ne sais pas , je m en souvient pas , je n ais pas pu voir "rn rn j ais eu le resultat de l UML qui me donne 3 jours d ITT . ce soir je doit avoir la decision du parquet .rn rn rn le policier m a avoue qu il etait convaincu qu elles mentent , mais ce n est pas lui qui prends les decisions .rn rn ma question :

esceque le policier donne son avis au parquet , ou bien se contente t il de remettre les documents ?
merci beaucoup de votre aide !!

Par **JamesEraser**, le **23/09/2008 à 20:07**

[citation]ma question : esceque le policier donne son avis au parquet , ou bien se contente t il de remettre les documents ? [/citation]
Absolument. L'enquêteur "INFORME"le parquet et donne bien évidemment son avis sur l'affaire et les protagonistes.
Experatooment

Par **lenylise**, le **23/09/2008 à 20:42**

merci pour votre reponse , cela me rassure un peu de savoir que le policier peut donner son avis . je n ais pas encore eu la decision du parquet , peut etre demain .
je vous tient au courant des suites de l affaire , cela repondra peut etre au questions de quelqu un qui est dans la meme situation .